

Arnaque au nom de domaine "Department of Asian Domain Registration Service"

Il nous a été signalé à plusieurs reprises ces derniers temps que des détenteurs de marques avaient reçu un courrier émanant du "Department of Asian Domain Registration Service in China" les informant qu'une entreprise souhaitait enregistrer un nom de domaine similaire à leur marque. Le texte du message est habituellement le suivant:

Dear President,

We are the department of Asian Domain Registration Service in China. I have something to confirm with you. We formally received an application on September 14,2012 that a company which self-styled "example" were applying to register "example" as their Net Brand and some domain names through our firm. Now we are handling this registration, and after our initial checking, we found the name were similar to your company's, so we need to check with you whether your company has authorized that company to register these names. If you authorized this, we will finish the registration at once. If you did not authorize, please let us know within 7 workdays, so that we will handle this issue better. Out of the time limit we will unconditionally finish the registration for "example". Looking forward to your prompt reply

Ce message n'a aucun lien avec l'activité de l'Institut. En tant que détenteur d'une marque, vous n'avez aucune obligation d'enregistrer un nom de domaine portant le même nom que votre marque. Selon plusieurs mises en garde sur Internet, ce message vise à pousser les détenteurs de marques à enregistrer un nom de domaine (moyennant finance). Dans de nombreux cas, l'entreprise qui souhaite soit disant enregistrer le nom de la marque n'existe pas.

Nous vous recommandons, si vous recevez un tel courrier, de faire preuve de la prudence d'usage. Si vous souhaitez enregistrer un nom de domaine asiatique, nous vous conseillons de le faire par le biais de bureaux d'enregistrement officiels, par exemple via <http://www.wipo.int/amc/en/domains/gtld/asia/index.html> pour les domaines .asia. Vous trouverez également sous ce lien la procédure à suivre au cas où un nom de domaine violerait votre marque en créant un risque de confusion. Pour les domaines .cn, vous trouverez des informations auprès du CNNIC (<http://www1.cnnic.cn/index.htm>), l'organe de tutelle pour l'attribution de ces domaines en Chine, qui tient à jour une liste des bureaux d'enregistrement accrédités.